

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE JEUDI VINGT OCTOBRE
Sous la Présidence de Madame Audrey GARINO, Vice-Présidente
Le Conseil d'Administration du CCAS
Dûment convoqué, s'est réuni, en présentiel et en visioconférence.

Présents : Mesdames LANTENOIS, MAKHLOUFI, PASQUINI,
SERRA, SUFFREN
Messieurs AINIE, COCHET, ESCANES, HEDDADI,
MAGNAN,

Nombre de membres

En exercice : 19
(cf. délibération CM 20/0224/EFAG
du 27/07/2020)
Présents : 11
Votants : 12

Excusés : Madame BRAMBILLA
Madame CARREGA
Madame RASTOIN
Madame TOMASI
Monsieur ROSSI

Procurations : Madame LELOUIS (pouvoir donné à Mme GARINO)

En cours de remplacement : Madame RICETTO

Date de la Convocation : 10 Octobre 2022

OBJET : Autorisation de signature d'un marché par voie d'Appel d'Offres Ouvert « prestations de nettoyage des différents sites du C.C.A.S. de Marseille – LOT 1 : Nettoyage des locaux – LOT 2 : Nettoyage de la vitrerie – LOT 3 : Nettoyage de la moquette ».

MADAME LA VICE-PRÉSIDENTE EXPOSE QUE :

Un avis d'appel public à la concurrence a été émis par le Centre Communal d'Action Sociale de Marseille le 19 mai 2022 pour le marché relatif aux prestations de nettoyage des différents sites du C.C.A.S. de Marseille – LOT 1 : Nettoyage des locaux – LOT 2 : Nettoyage de la vitrerie – LOT 3 : Nettoyage de la moquette ».

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Marseille d'autoriser la signature des documents constituant ce marché attribué lors de la Commission d'Appel d'Offres du 20 octobre 2022 aux entreprises :

- **LOT 1 : NETTOYAGE INSULAIRE**
- **LOT 2 : SONEPRO**
- **LOT 3 : ATALIAN PROPLETE**

M U N I C I P A L I T É
D E M A R S E I L L E

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION QUI L'EXPOSE QUI PRÉCÈDE :

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L123-4 et suivants,
Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1414-1 et suivants,
Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2124-2, R2124-2 1° et R2181-3,
Vu la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres du lundi 20 octobre 2022.

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Sont approuvés tous les documents et notamment l'acte d'engagement, le bordereau des prix unitaires et la décomposition du prix global et forfaitaire du marché relatif aux prestations de nettoyage des lots 1, 2 et 3 aux entreprises :

- **LOT 1 : NETTOYAGE INSULAIRE**
- **LOT 2 : SONEPRO**
- **LOT 3 : ATALIAN PROPRETE**

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire, Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Marseille, ou son représentant légal, est habilité à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce marché.

ARTICLE 3 : Les dépenses afférentes à ce marché seront imputées comme suit :

LOT 1 -> Chapitre 011 « charges à caractère général », budgets Principal, Soins à Domicile, Résidence Autonomie et Accueil de Jour Alzheimer Saint Tronc, nature 6283 « frais de nettoyage des locaux ».

LOT 2 -> Chapitre 011 « charges à caractère général », budgets Principal, Soins à Domicile, Résidence Autonomie et Accueil de Jour Alzheimer Saint Tronc, nature 6283 « frais de nettoyage des locaux ».

LOT 3 -> Chapitre 011 « charges à caractère général », budget Principal, nature 6283 « frais de nettoyage des locaux ».

Après en avoir délibéré à l'unanimité.

LA VICE-PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE MARSEILLE



Audrey GARINO

Adjointe au Maire de Marseille
en charge des affaires sociales,
de la solidarité, de la lutte contre la pauvreté et de l'égalité des droits